

25 novembre 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour un meilleur partage du marché du dimanche».

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 17 mai 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Rémy Burri, les 13 juin, 29 août et 17 octobre 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen et M^{me} Aurea De Toro, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 juin 2022

Audition de M^{me} Richard et M. Rosset, pétitionnaires

En introduction, M. Rosset informe qu'il est le président de l'Association professionnelle des brocanteurs genevois. Ils ont regroupé toutes les associations de marché de marchandises usagées sous une même association qui représente environ 400 marchands travaillant sur la Ville de Genève.

M^{me} Richard, pétitionnaire également, résume que les marchés de brocante sur la Ville n'ont que deux jours, les mercredi et samedi sur la plaine de Plainpalais. Les autres marchés quant à eux partagent le domaine public tous les autres jours de la semaine. Il y a une demande des marchands, mais aussi de la population, d'augmenter la fréquence des marchés de brocante. Il y a largement la place de les autoriser tous les dimanches, mais la Ville ne le souhaite pas. Ils ont lancé cette pétition, qu'ils ont fait signer en trois jours de marché et qui a récolté 350 signatures. Les marchands se sont rendu compte que les marchés de produits manufacturés et alimentaires marchaient mieux lorsqu'ils étaient aussi accompagnés de la brocante. M^{me} Richard ajoute que financièrement, suite au Covid-19, les marchands sont tombés dans la précarité et espèrent que la Ville leur concèdera les dimanches afin d'améliorer leur situation. M^{me} Richard souligne qu'ils se réunissent deux fois par mois avec la Ville de Genève. Cela fait trois ou quatre ans qu'existe la demande d'introduction des brocantes tous les dimanches, ce qui leur a été refusé par la Ville pour diverses raisons: des travaux étaient nécessaires,

puis il y a eu le Covid, et finalement un problème de puissance électrique du côté du Mail. Les marchés alimentaires ne pouvant pas travailler sans électricité, il y a des endroits complètement disponibles. M^{me} Perler, magistrate en charge des travaux, des constructions et de la mobilité leur a indiqué qu'ils allaient faire une proposition du Conseil administratif pour mettre plus d'électricité, mais cela ne fait pas partie de la demande de la clientèle. Sur l'espace disponible, ils pourraient mettre les brocanteurs.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'ils ont eu une réponse officielle du refus.

M^{me} Richard répond par la négative et explique qu'ils lui ont dit qu'ils allaient en parler lors de la prochaine séance de la commission des marchés, dans six mois.

Pour compléter, M. Rosset soulève que la discussion n'a de cesse d'être repoussée. La Ville de Genève a fait de grosses erreurs sur les rénovations de la plaine de Plainpalais. Les installations électriques ont des câblages insuffisants, les food-trucks doivent donc être répartis sur le marché pour ne pas péter les fusibles. Lorsqu'il y a les champs de foire en même temps que le marché alimentaire, cela tire beaucoup de courant et peut créer des soucis. Il informe qu'il y a une centrale électrique sous la plaine de Plainpalais qui alimente le quartier 1205. Il rappelle qu'elles sont au nombre de trois sur Genève 1205. Cela lui paraît peu crédible lorsqu'on lui dit qu'il n'y a pas assez de courant alors que la centrale est sous la plaine de Plainpalais. Il doit donc y avoir un problème lié aux travaux. Il ajoute que lorsqu'ils font ce marché de brocante, ils réservent l'avenue du Mail pour l'extension du marché alimentaire. Ils ont essayé de mettre des tableaux provisoires, mais cela n'a pas été suffisant et n'a pas marché. Il pense que la Ville de Genève a dépensé trop d'argent pour rénover la plaine de Plainpalais, et n'a donc pas pu assurer des travaux qualitatifs du côté de l'avenue du Mail. Ils font cette pétition pour que leur demande cesse d'être repoussée.

En complément à la réponse, M^{me} Richard soulève qu'il s'agit d'une perte sèche pour la Ville. Il lui semble que chaque place de 3 mètres coûte entre 7 à 10 francs par journée. La Ville perd donc au minimum 7 francs par place qui n'est pas louée, et ce trois dimanches par mois. Elle pense qu'il y a en tout près de 250 places. Elle informe les membres de la commission que le plan des places disponibles est accessible sur internet.

M. Rosset ajoute qu'en plus de payer la place, ils doivent ajouter 7 francs pour le véhicule. Ils paient donc au minimum 14 francs, et plus s'ils réservent plusieurs places.

Une commissaire souhaite savoir s'ils ont imaginé un marché nocturne tel que celui de Carouge.

M^{me} Richard informe qu'ils en ont discuté lors de la commission des marchés. Elle rappelle qu'il y a un marché nocturne aux Grottes, et dont les nuisances de bruit ont mis beaucoup de temps à être gérées. Concernant la plaine, les seuls créneaux disponibles sont les mardi et jeudi, mais il s'agit aussi des seuls jours où la Ville peut faire des travaux. Elle indique que les marchands sont pour la plupart défavorables à cette idée pour l'instant.

La même commissaire demande les horaires des marchés.

M^{me} Richard répond que le mardi, le marché ouvre à 6h et ferme à 14h. Le vendredi, il est ouvert de 6h à 15h, quant au dimanche, les horaires d'ouverture sont de 6h à 19h. Elle ajoute que lors de journées très chaudes, les marchands vendant des produits frais sont parfois amenés à fermer aux alentours de 14h. Les nouveaux arbres ne protègent pas de la chaleur. La plaine de Plainpalais est un vrai four.

M. Rosset ajoute que beaucoup de personnes se plaignent des gravillons rouges se trouvant sur la plaine.

Une commissaire demande si tous les marchands ont besoin d'électricité.

M. Rosset répond que les brocanteurs n'en ont pas besoin.

La même commissaire souhaite donc savoir s'il serait possible de laisser les places donnant accès à de l'électricité aux marchands alimentaires.

M^{me} Richard répète que les marchands alimentaires occupent déjà les places où il y a de l'électricité.

M. Rosset souligne qu'il n'y a rien à changer, et qu'ils souhaitent simplement laisser les brocanteurs occuper les places non utilisées et non utilisables par les stands alimentaires tous les dimanches.

Une commissaire comprend qu'en général, un marchand paie pour deux places et un véhicule.

M. Rosset précise que c'est en tout cas le cas pour les brocanteurs.

La même commissaire demande combien il y a de brocanteurs.

M. Rosset indique qu'il y en a une cinquantaine le dimanche. Cependant, s'ils ont la possibilité d'ouvrir tous les dimanches du mois, il pense que ça pourrait attirer l'attention d'autres. Il arrive qu'ils aient très peu de monde le mercredi, les gens étant en télétravail, contrairement au dimanche. La demande de la pétition ne coûte rien à la Ville, mais va plutôt lui rapporter.

M^{me} Richard ajoute que la place occupée par les brocanteurs un dimanche par mois est libre le reste des dimanches. Sur la carte, lorsqu’il est question de pourcentage des journaliers, cela ne concerne que les marchands alimentaires. Elle pense que la Ville perd facilement 1000 francs par dimanche.

Une commissaire demande si c’est le même public qui vient le dimanche qu’en semaine. Elle a l’impression que le marché de la brocante est plus beau le dimanche.

M. Rosset répond que le public du dimanche est plus familial. Les marchands qui travaillent ce jour-là portent plus d’attention à la présentation et à la qualité. Il se bat pour qu’il y ait de la marchandise présentée sur des tables et de meilleure qualité. Il indique qu’il y a un projet pour 2023 pour un marché sur le pont du Mont-Blanc, où il sera imposé que la qualité soit bonne.

Un commissaire demande s’il y a une liste d’attente pour occuper un stand sur la plaine. Puis, concernant les marchands de brocante, s’il y a aussi une liste.

M. Rosset indique qu’à l’époque de M. Maudet, ils ont arrêté les listes d’attente où 800 personnes étaient inscrites. Une fois qu’ils recevaient une autorisation, il n’y avait pas de place à disposition. Ils se sont rendu compte qu’ils pouvaient intégrer ces gens-là, car il y a des places fixes, mais aussi des places à ticket, où la place est payée par jour. Il y a 30% de ticket disponibles à Genève. Ils ont essayé de réduire cette liste: il n’y en a plus le mercredi, et seulement 80 personnes le samedi. Les gens commencent par être intégrés le mercredi, puis le week-end. Autoriser les brocantes le dimanche permettrait aux gens qui ne peuvent pas venir les samedis de travailler un autre jour du week-end. Cela permettrait aussi une plus grande diversité de marchands. Il souhaiterait que la Ville fasse attention qu’il n’y ait pas de choses neuves sur un marché de brocante.

M^{me} Richard ajoute qu’il n’y a plus de liste d’attente pour les marchés alimentaires, et que lorsque deux food-trucks sont branchés sur la même borne, cette dernière saute. Il y a environ 12 bornes électriques, pour le même nombre de marchands alimentaires le dimanche. Ils ne peuvent pas fournir plus d’électricité. Elle dit que quand les forains sont là, il y a au moins une ou deux fois des problèmes d’électricité. En plus, il faut empêcher les Roms de venir brancher leurs téléphones sur les bornes.

Le même commissaire demande s’il y a, pour eux, des saisons plus intéressantes que les autres.

M. Rosset répond qu’il est préférable de travailler au printemps et en automne, quand il fait beau mais pas trop chaud.

Un commissaire souhaite savoir s’ils ont une crainte, en augmentant la capacité du marché, de voir arriver de nouveaux marchands et un retour de plaintes de concurrence déloyale.

M. Rosset soulève qu'il est au contraire favorable à de nouvelles marchandises, amenées par de nouveaux marchands. Il ajoute que les marchands sont très réglementés, et qu'ils sont contrôlés notamment par le service des métaux précieux ou encore par les douanes.

M^{me} Richard ajoute que depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la mendicité, les marchands ont beaucoup moins de soucis.

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Charron, responsable du Service de l'espace public.

Un commissaire propose de ne pas faire d'audition, et d'envoyer cette pétition directement au Conseil administratif. Au vu des informations reçues, il faut juste faire avancer les choses. Les informations ont l'air vraisemblables.

Un commissaire est d'avis qu'il faut auditionner la magistrate, à savoir M^{me} Barbey-Chappuis ainsi que les services concernés.

Une commissaire rejoint cette proposition, et souligne que cela donnerait en plus du crédit à la pétition.

Le président soumet au vote la proposition la plus éloignée, à savoir le fait de voter le même soir le sort de cette pétition. Cette proposition est refusée par 9 non (4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 2 oui (MCG, UDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 EàG).

Le président soumet alors au vote la proposition d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis, magistrate en charge du domaine public, accompagnée de M^{me} Charon, responsable du Service de l'espace public. Cette proposition est acceptée par 14 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Séance du 29 août 2022

Audition de M^{me} Barbey-Chappuis, magistrate en charge du domaine public, accompagnée de M^{me} Truffer, cheffe de l'unité Foires et marchés (Service de l'espace public)

En introduction, M^{me} Barbey-Chappuis explique que le marché de la plaine de Plainpalais est à la base un marché alimentaire. Depuis 2014, en raison du déficit de raccordement en eau et en électricité, plus aucune inscription de vendeur de produits alimentaires n'a été acceptée. Le Service de l'espace public (SEP) reçoit entre quatre et cinq demandes par semaine, ce qui veut dire plus de 450 demandes en trois ans. Le SEP doit dès lors systématiquement refuser toutes les demandes. Chaque premier dimanche du mois, les puciers peuvent prendre part au marché en qualité de journaliers. Ils occupent les allées 3 et 4, que les vendeurs alimentaires ne peuvent pas occuper à cause de l'absence de prises électriques. A ce

titre, le Conseil municipal sera prochainement saisi d'une proposition d'ouverture de crédits pour rajouter des coffrets électriques dans lesdites allées, ce qui permettrait d'accueillir de nouveaux marchands alimentaires. L'objectif étant de pouvoir accueillir en priorité les vendeurs de produits alimentaires, et de faire ensuite le bilan une fois que le SEP aura pu répondre aux diverses demandes de marchands alimentaires, qui, pour certains, attendent depuis 2014 d'avoir une place. Le SEP étudiera ensuite la possibilité de proposer aux puciers de participer aussi au marché du dimanche.

M^{me} Truffer rappelle que les puciers n'ont pas besoin de prise. Elle craint cependant que des puciers qui viennent tous les mois, ne vont pas comprendre qu'ils soient remplacés par de nouveaux marchands alimentaires. Elle ajoute qu'il y a une liste d'attente de 450 personnes sur les trois dernières années pour ces derniers.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que les puciers ont déjà l'opportunité d'exploiter toute la plaine deux fois par semaine (le mercredi et le samedi).

M^{me} Truffer ajoute qu'il y a 380 puciers, et que la plaine est remplie le samedi, quand ils y sont. Elle pense qu'il y aura un plan B possible pour eux.

La magistrate mentionne que le dossier avance enfin avec cette demande de crédit qui sera prochainement soumise au Conseil municipal. Ce ne sont pas des montants énormes, moins d'un million de francs. Cette demande d'ouverture de crédit s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif d'encourager l'agriculture et le consommateur local ainsi et permettra de répondre à une vraie demande de la population. Elle répète que s'il reste des places, ils les proposeront aux puciers.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi cela a pris toutes ces années pour avoir plus de bornes électriques.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est une question qu'il faudra poser à ses prédécesseurs. Ses équipes essaient maintenant de rattraper le temps perdu.

Le même commissaire comprend qu'elle suggère à la commission des pétitions de geler cette pétition, le temps que les bornes électriques et d'eau soient mises en place.

M^{me} Barbey-Chappuis pense qu'il faut faire les choses dans l'ordre, en commençant par électrifier cette Plaine, et de voir par la suite dans quelle mesure ils pourront répondre aux besoins des puciers.

Le commissaire poursuit et demande si les puciers sont au courant de cette future électrification, et, si oui, comment ils ont accueilli la nouvelle.

M^{me} Barbey-Chappuis informe que tout le monde a été mis au courant dans le cadre de la commission consultative sur les marchés et semblait enthousiaste. Cette électrification émane d'ailleurs d'une demande de cette commission.

M^{me} Truffer confirme.

Le commissaire poursuit ses questions et demande confirmation que les membres du Conseil municipal ne recevront donc pas de courrier mécontent de la part des pétitionnaires, qui ne seront pas surpris que leur pétition soit refusée le cas échéant.

M^{me} Barbey-Chappuis ne sait pas, mais précise qu'ils font partie de cette commission consultative qui était favorable aux bornes à l'unanimité.

De la discussion et des explications entendues, une commissaire comprend que ces places n'ont pas du tout pu être exploitées pendant huit ans. Elle demande confirmation.

M^{me} Truffer répond qu'entre quinze et vingt puciers sont présents chaque premier dimanche de chaque mois. Ils sont un peu plus de 380 et s'inscrivent auprès du SEP une semaine à l'avance.

La même commissaire demande s'il est envisageable de faire un tournus ou tirage au sort pour voir quel pucier participe au marché afin de ne pas leur laisser l'espoir qu'ils puissent rester.

M^{me} Truffer répond que le problème, c'est qu'ils s'inscrivent de semaine en semaine. Une partie des puciers n'ont même pas d'accès internet. En plus, gérer 380 marchands par semaine n'est pas possible.

La même commissaire poursuit ses questions et demande, dans le cas où cette proposition d'électrification de la plaine serait votée favorablement, quel sera le calendrier.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il faudrait demander au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Elle ne pense pas que les travaux seront aussi lourds que ça. Elle se renseignera et leur répondra par écrit.

M^{me} Truffer informe que l'échéancier de la proposition pour l'électrification de la plaine est pour 2023.

La même commissaire souhaite savoir s'ils ont un plan B si le Conseil municipal ne vote pas cette proposition.

M^{me} Truffer confirme et explique qu'il pourrait être envisagé de proposer une place à des puciers lors du marché du mardi et du vendredi. Elle en a parlé aux associations de maraîchers alimentaires, qui ont trouvé cette solution très intéressante.

M^{me} Barbey-Chappuis pourra discuter de cela avec la commission consultative. Elle espère que le Conseil municipal votera favorablement cette proposition.

La commissaire poursuit et demande s'il est envisageable d'ajouter une journée de marché en plus pour les puciers.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il faut qu'il y ait un tel besoin. Mettre en place la logistique nécessaire n'est pas si facile. Elle rappelle que les puciers ont déjà l'opportunité d'exploiter toute la plaine deux fois par semaine (le mercredi et le samedi), ainsi que chaque premier dimanche du mois en qualité de journalier.

Une commissaire demande, lorsqu'il est question de marché alimentaire, s'ils parlent de produits transformés tels que vendus par des food-trucks.

M^{me} Truffer informe que le dimanche est un jour spécial où des produits de base et cuisinés sont vendus. Elle ajoute que les food-trucks ne sont pour l'instant plus acceptés.

La même commissaire soulève que des stands d'aliments cuisinés sont similaires à des food-trucks. Elle demande quelle est la demande des maraîchers et producteurs locaux.

M^{me} Truffer explique que certains marchés alimentaires ne proposent que des produits de base ainsi que des poulets rôtis. Ils priorisent les producteurs et essaient d'aller dans le sens de produits de saison et locaux. Elle rappelle qu'il n'y a que 19 producteurs à Genève. Cela est mis en place pour éviter la concurrence avec les restaurants alentour. 50% des marchés alimentaires n'acceptent que des produits de base.

Une commissaire revient sur le timing et comprend qu'entre 2014 et la perspective de cette proposition, rien ne s'est passé pour les marchés du dimanche. Elle demande confirmation.

M^{me} Truffer confirme qu'ils n'ont plus accepté de nouveaux inscrits depuis 2014.

La même commissaire souhaite alors savoir quelle explication on pourrait donner aux puciers pour leur expliquer que ces emplacements ont été vides pendant huit ans.

M^{me} Truffer rectifie qu'ils leur ont permis d'exercer leur activité tous les premiers dimanches du mois. Elle ajoute par ailleurs que la demande faite au travers de cette pétition est récente.

La commissaire demande pourquoi les puciers n'ont pas accès au marché de la plaine de Plainpalais tous les dimanches.

M^{me} Truffer répète qu'il s'agit d'une demande récente, et qu'ils ne souhaitent pas les habituer au vu de la proposition à venir.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que cette pétition n'est pas un élément qui a fait l'objet, selon ses souvenirs, de discussions dans la commission consultative. Avant le dépôt de cette pétition, on ne l'a jamais saisie à ce propos.

La commissaire poursuit et ne savait pas qu'il s'agissait d'une demande nouvelle. Elle souhaite savoir si on ne peut pas ajouter des places sur les voies transversales de la plaine.

M^{me} Truffer répond par la négative et explique qu'elles sont utilisées comme voies de secours. Si les bornes multi-fluides (permettant l'électrification) sont ajoutées, ils pourront regarder s'il reste encore de la place. On ne peut pas les mettre n'importe où à cause du cirque et de la foire. Elle répète préférer prioriser les marchands alimentaires qui attendent depuis longtemps.

La commissaire soulève également qu'un grand problème de la plaine est son gravier rouge, qui attire la chaleur. Elle souhaite savoir s'il y a une solution.

M^{me} Truffer informe que la commission consultative devrait vraisemblablement faire la demande de déplacer le marché alimentaire sur l'avenue du Mail, où les arbres sont plus fournis et protègent mieux du soleil. Il serait alors nécessaire de bénéficier des coffrets électriques prévus à cet endroit.

La commissaire poursuit ses questions et demande s'il ne serait pas possible de faire plus de tracés sur la plaine.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la plaine est déjà sur-sollicitée.

Une commissaire revient sur la pétition dont elle lit la principale invite (les pétitionnaires demandent «l'intégration des puciers tous les dimanches et plus uniquement le 1^{er} dimanche du mois»). Elle demande s'ils sont favorables à une telle demande.

M^{me} Barbey-Chappuis répète qu'elle leur suggère de geler cette pétition, de voter la proposition qui leur est soumise pour les coffrets, puis de refaire un bilan concernant les puciers, s'il reste de la place.

Un commissaire demande où seront mis les coffrets.

La magistrate répond qu'ils le seront dans les allées 3 et 4, mais elle n'a pas plus de précisions. Elle rappelle que le Conseil municipal sera saisi prochainement.

Au vu des éléments fournis, un commissaire comprend que si toutes les places seront occupées par des marchands alimentaires suite à la mise en place des bornes, il n'y aura plus de puciers le dimanche. Il demande confirmation.

M^{me} Truffer confirme, et rappelle que c'est un marché alimentaire. Elle pense cependant qu'il restera encore de la place.

Une commissaire est très sensible à cette demande des puciers: la vente de seconde main fait partie de l'économie solidaire. Elle comprend qu'il existe 27 marchés en ville de Genève, et demande s'il n'y a pas de place dans d'autres marchés pour les puciers.

M^{me} Truffer énonce les différents marchés, et informe qu'ils sont tous pleins. La Ville pourrait en ouvrir d'autres, mais la plaine est un endroit particulier et elle n'est pas sûre que les puciers auraient envie de déménager.

La magistrate ajoute que ce qui est intéressant, c'est la concentration de puciers en un même lieu qui permet aux habitant-e-s de chiner pour trouver un objet sur l'un des nombreux stands. Elle ne pense pas que les gens se rendraient dans un endroit où il y aurait seulement deux ou trois puciers.

Pour terminer cette audition, une commissaire comprend qu'on ne touche donc pas aux puciers les mercredis et les samedis, que des coffrets électriques soient ajoutés ou non. Il lui est répondu par l'affirmative.

Les questions étant épuisées, les auditionnées sont remerciées.

Discussion

Une commissaire pense qu'on peut voter ce soir, notamment en raison du fait qu'il n'y a plus d'audition votée.

Une commissaire demande ce que veut dire de geler cette pétition.

Le président de la commission rappelle qu'il y a d'abord un délai de trois mois pour le Conseil municipal afin de traiter de cette pétition, puis de six mois pour le Conseil administratif si le texte lui est renvoyé. Il interprète la demande de M^{me} Barbey-Chappuis de geler la pétition plutôt comme une demande de la refuser.

Une seconde commissaire imagine que les puciers sont surtout intéressés par un jour du week-end tel que le dimanche, où le marché sera pluridisciplinaire. Elle ne souhaite pas qu'il y ait des marchands d'aliments cuisinés qui font de la concurrence aux restaurants et ne désire pas refuser cette pétition. La commissaire se dit ennuyée qu'on ne puisse pas trouver une solution pour ces puciers qui ont autant le droit d'être sur la place publique que les vendeurs d'aliments transformés.

Un commissaire rappelle que le marché alimentaire bénéficie de deux jours, et deux jours ainsi qu'un dimanche par mois pour les puciers. Cette inégalité dure depuis longtemps. Il ne voit pas d'injustice à ne plus donner de dimanche aux

puciers, mais il rejoint l’avis de la commissaire démocrate-chrétienne concernant les produits transformés. Cependant, en renvoyant cette pétition au Conseil administratif, ils ne pourront pas pour autant mettre cela en place. Il ajoute que ce qui l’ennuie aussi sont les produits manufacturés de mauvaise qualité vendus parallèlement au marché ou aux puces. Il votera dans le sens de classer cette pétition.

Une commissaire souhaite proposer de réauditionner des puciers, pour être sûre qu’ils ont reçu les informations nécessaires. Elle demande combien de temps il leur reste pour traiter cette pétition.

Le président informe qu’ils ont été saisis mi-juin, et qu’ils auront jusqu’à fin septembre.

La commissaire soulève donc que s’ils déposent leur demande en octobre, ils pourront auditionner les puciers. Elle trouve assez choquant que ces places soient vides depuis huit ans.

Une commissaire rejoint les propos de la commissaire Verte.

Un commissaire va dans le même sens que la commissaire Verte et pense qu’ils peuvent attendre le vote en plénière et ensuite remettre ce vote à l’ordre du jour.

La commissaire fait part de ses états d’âme de geler une pétition qui est légitime. Elle aimerait en discuter avec son parti et reprendre cela avec une audition.

Une commissaire rejoint ce qui a été dit sur les produits manufacturés et partage le choc de la commissaire Verte. Même si cette demande est récente, affirmation qu’elle souhaite vérifier, elle ne comprend pas que ces places soient restées vides pendant huit ans. Elle trouve que certains points présentés lors de cette audition ne sont pas clairs et ajoute avoir déjà remarqué qu’il y avait des produits alimentaires aussi le samedi, ce qui n’est pas écrit sur le site internet de la Ville de Genève. Elle pense que l’équilibre reste en faveur du marché alimentaire.

Un commissaire soutient la demande d’auditionner à nouveau les puciers, d’autant plus que cela leur permettra de demander comment ils se positionnent quant à la problématique des produits manufacturés.

Le président soumet au vote la proposition d’entendre à nouveau les pétitionnaires. Cette audition est acceptée par 13 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (S).

Séance du 17 octobre 2022

Audition de M^{me} Richard, pétitionnaire

En introduction, le président de la commission précise que M^{me} Richard est auditionnée à nouveau pour faire le point sur certaines informations reçues par

M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Truffer par les commissaires. Pour les membres de la commission, la situation n'est pas aussi simple qu'ils l'avaient imaginé. Il est donc intéressant de réentendre M^{me} Richard dans un esprit constructif.

M^{me} Richard commence en disant que la construction existe, parce que cette pétition a fait avancer le dossier. Etant conseillère municipale, elle a pu consulter les procès-verbaux des séances précédentes (notamment celle du 29 août 2022) et a appris avec beaucoup de stupéfaction que M^{me} Barbey-Chappuis n'avait pas été mise au courant. En effet, cela fait huit ans que cette demande des puciers est faite, soit que les puciers intègrent le marché tous les dimanches. Pour appuyer ses propos, M^{me} Richard a envoyé à tous les commissaires [le 7 septembre 2022, note du rapporteur] le procès-verbal d'une commission des marchés datant de 2017 qui disait que cela faisait déjà 3 ou 4 fois qu'il était demandé que les puciers intègrent le marché tous les dimanches. Elle a fait suivre le document à M^{me} Barbey-Chappuis et cette dernière ignorait que cette demande avait été faite depuis longtemps.

A la dernière commission des marchés, il y a trois semaines, les pétitionnaires ont tapé du poing sur la table en expliquant qu'un marché avec les puciers, c'est 25% de chiffre d'affaires en plus, un marché sans les puciers, c'est 25% de chiffre d'affaires en moins. A présent, il y a un franc fort, l'essence est moins chère en France (quand il y en a) et les personnes vont faire les courses en France. Au final, pour la pétitionnaire, les marchés genevois en paient le prix. Si le dimanche il y a les puciers, les personnes viennent l'après-midi. La Ville de Genève en bénéficie car ces visiteurs font des petits achats tout de même. C'est un plus pour tout le monde. La magistrate a décidé d'entrer en matière, c'est-à-dire qu'elle a ouvert depuis hier [dimanche 16 octobre 2022] le marché, le dimanche, aux puciers, mais seulement sur l'allée 4. Si les travaux sont acceptés par la commission des travaux concernant les bornes électriques, l'allée 3 serait dédiée à plus d'alimentaire et l'allée 4 serait dédiée aux puciers. Depuis ce dimanche, il y a les puciers qui sont venus leur tenir compagnie. La seule inquiétude qu'ont une majorité des marchands du dimanche, c'est qu'une allée supplémentaire ouverte, c'est beaucoup de produits cuisinés. Il n'y a que deux marchands de fruits et légumes souhaitant éventuellement intégrer le marché du dimanche et un fromager. Mais ce ne sont pas des produits qui manquent sur le marché. Elle encourage les membres de la commission à voter cette pétition pour continuer à aller de l'avant.

Questions des commissaires

Le président de la commission demande si elle préfère qu'elle soit votée ou classée étant donné que les pétitionnaires ont eu ce qu'ils désiraient.

M^{me} Richard souhaite qu'elle soit votée, car cela appuie la demande.

M^{me} Richard ajoute que le marché du dimanche n'a pas été créé à la base par des produits alimentaires, mais par des produits manufacturés. C'est à peu près le seul marché où les produits manufacturés peuvent être là et cela fait 22 ans. À la suite de cela, il y a deux marchands alimentaires qui se sont greffés à ce marché. Gentiment, le marché s'est développé au niveau alimentaire. Après il y a eu les puciers qui sont arrivés un dimanche par mois, mais à la base, c'était un marché de produits manufacturés. Pourquoi? C'est la grande question. Les produits manufacturés, ce sont des gens qui travaillent seuls. Comme on le sait, la loi sur le travail interdit d'employer du personnel le dimanche à l'exception de certaines professions, tels que les fleuristes ou boulangers. Dans la vente, sinon, c'est interdit.

Une commissaire lui demande s'ils ont fait un retour à la magistrate. Elle se pose la question de la position de la commission des marchés concernant l'implantation des puciers. Elle demande s'ils craignent concernant l'implantation de ces produits cuisinés.

M^{me} Richard indique qu'une partie des marchands dit que cela ne sert pas d'intégrer des produits qui sont déjà sur le marché. En effet, le marché est déjà riche en cuisines de toutes origines; il y a quatre marchands de poulet rôti, une cuisine thaïlandaise, une cuisine péruvienne, deux cuisines espagnoles, un chinois, un vietnamien. Il y a à peu près toutes les ethnies au niveau alimentaire. Il faudrait intégrer des produits qui n'existent pas. La seule chose qui manquerait dans la catégorie alimentaire serait un poissonnier. Il y en a un sur tout le canton qui fait les marchés, mais il est à Onex le dimanche et il n'est pas du tout intéressé de venir à Plainpalais. Les personnes intéressées de venir à Plainpalais sont les marchands faisant le marché du Léman qui est aux Pâquis. Si le marché est rouvert, il n'y aura plus de marché aux Pâquis, car ils sont tous quémandeurs de venir à Plainpalais.

Un commissaire rebondit en demandant s'il y avait beaucoup de monde en ce premier dimanche d'ouverture aux puciers, sachant que ce jour n'était pas leur dimanche habituel.

M^{me} Richard acquiesce en disant qu'il y avait du monde, mais le problème, c'est que cela n'avait pas été dit.

Un commissaire ajoute qu'il est allé faire un tour et il a constaté que les puciers étaient présents; cela l'a étonné.

M^{me} Richard répond que cela s'est su extrêmement tard. La décision d'autoriser les puciers à prendre place le dimanche est tombée le mercredi de la même semaine. Les puciers étaient très contents. Il y a 73 personnes inscrites et il y en avait 68, dimanche. Il y a eu quelques plaintes des puciers qui disaient que s'ils avaient su que cela allait au plus vite, ils se seraient inscrits sur la liste des

dimanches. En effet, cela fait huit ans que cela était en attente. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'on fasse une pétition aux mois de mai et juin et que directement M^{me} Barbey-Chappuis entre en matière. Parallèlement, il y avait la Marche de l'espoir, cela a fait concurrence au marché, mais les gens sont tout de même venus après.

Une commissaire se réjouit que le premier dimanche soit un succès. Par rapport aux auditions qu'ils ont eues, elle se demande comment on peut améliorer le fonctionnement ou la coordination entre le groupement, soit entre les exploitants du marché et l'administration. Elle trouve étonnant cette manière de procéder. Du mercredi au dimanche, cela laisse peu de temps aux puciers de s'organiser. D'un côté, on laisse passer huit années et d'un autre, en quatre jours, il faut être prêt. Elle s'interroge sur comment faire pour que cela soit plus fluide. Elle demande à la pétitionnaire si elle a une piste de réflexion.

M^{me} Richard répond qu'elle a beaucoup argumenté avec la responsable, M^{me} Truffer, en lui disant notamment qu'elle allait être réauditionnée en commission des pétitions. Elle lui a demandé ce que les commissaires allaient penser si elle arrive en disant que cela n'a pas avancé. En quatre jours, il y a eu une solution; il faut insister parfois. Dans le courriel envoyé, M^{me} Truffer dit bien «(...) en espérant que les bornes soient votées (...)». Les puciers sont forts en gueule et n'hésitent pas à le dire. Quand il y a eu la dernière fan zone, ils ont été presque giclés du marché pour mettre les sorties de secours. Les puciers sont des gens qui en imposent. Il y a parfois des frictions entre la responsable et les puciers. Parfois, les autres associations arrivent et arrondissent les angles. La commission des marchés est composée de cinq associations différentes: les puciers, deux associations d'alimentaire, les livres et les artisans créateurs. Quand tout le monde dit la même chose, cela permet de faire avancer les choses.

La commissaire poursuit et soulève qu'elle est contente d'être là pour arrondir les angles. Elle regrette que certains pétitionnaires n'aient pas le même accès. M^{me} Richard ayant pu avoir accès aux anciens procès-verbaux, certains administrés ne sont pas dans une position comme cela.

M^{me} Richard reprend en disant qu'elle a attendu huit ans avant de faire cette pétition. Cela fait depuis 2007 qu'elle est au Conseil municipal. A chaque fois, ils se faisaient repousser en leur disant qu'on regarderait plus tard pour trouver une solution.

Une commissaire se dit heureuse de cette fin et s'interroge sur la fréquence de rencontre entre les groupements et la magistrate. Elle se demande également comment sont élus les représentants et comment les informations sont transmises (s'il y a un canal général ou si chaque pucier les reçoit individuellement).

M^{me} Richard répète qu'il y a cinq associations différentes. Nul n'est obligé d'adhérer à une association. Les puciers sont quasiment tous membres de l'asso-

ciation et de par le président et le secrétaire, ils ont les informations qui circulent. Les autres associations ont des assemblées générales chaque année. Elles élisent un président, un secrétaire et un trésorier. Ces personnes-là s'occupent de faire le retour des marchands auprès de la commission des marchés et le retour de la commission des marchés auprès des membres. En ce qui la concerne, dès que le procès-verbal est fait à la commission des marchés, elle l'envoie, car elle n'a rien à cacher. Il y a des marchands qui suivent l'actualité du marché, d'autres sont dans la lune. Par exemple, un marchand est venu vers elle dimanche en lui disant qu'il ne savait pas qu'il ne pouvait plus utiliser de boîte en plastique, alors qu'en réalité, cela fait deux ans que c'est comme cela.

La même commissaire se demande qui est le relais au sein de la commission pour la magistrate.

M^{me} Richard répond que c'est le président d'association et il y a toujours une personne qui les accompagne, membre de l'association. Cela peut changer d'une fois à l'autre.

La même commissaire reformule sa question et s'interroge sur le fait de savoir si la magistrate est représentée lors de ces rencontres.

La pétitionnaire répond que la magistrate est là. La commission des marchés est composée de la magistrate, de la cheffe de service, la responsable de service des marchés et il y a toujours une personne du département de l'aménagement et des constructions, un représentant de Voirie – Ville propre. M^{me} Richard ajoute qu'il y a au moins un des chefs des trois unités de marché et pour finir, il y a deux personnes par association, à part les puciers qui en ont trois.

La commissaire s'interroge sur la fréquence de ces rencontres.

M^{me} Richard affirme que c'est tous les six mois, soit deux fois par année: en septembre et en mars. C'est M. Maudet qui avait mis cela en place.

Une commissaire se demande comment s'appelle l'association des puciers.

M^{me} Richard répond qu'il s'agit de l'Association des puciers brocanteurs. Eux-mêmes aiment être appelés ainsi.

La même commissaire comprend qu'utiliser le terme «pucier» n'est pas dénigrant.

Le président de la commission revient sur les impossibilités d'accéder à cette demande. En effet, il a le souvenir qu'on ne peut pas accueillir tout le monde vu qu'il y a déjà une partie de cette place qui est occupée; il y a une priorité à ce qui se passe le dimanche, mais il se demande si ce serait provisoire. Il demande à M^{me} Richard s'ils ont déjà évoqué ces sujets et demande si le règlement va être adapté.

M^{me} Richard avance que c'est ce qui a été décidé en commission des marchés. Il y a 80 places sur l'allée 4, soit l'allée qui est sur le terrain de pétanque. Elle restera sans électricité. Si les travaux dans l'allée 3 ont effectivement lieu, l'allée 4 restera l'allée dédiée aux puciers. Il a été décidé de ne pas intégrer plus de personnes qu'il n'y a de places. Il y a une certaine vérification mise en place. En effet, tous les six mois pour les stands alimentaires et toutes les années pour les puciers, le département refait une liste. Ceux qui ont le plus de présence sont en priorité sur la liste. Il est normal que ceux qui sont toujours présents passent devant.

Le président soulève que lorsque la commission des pétitions avait commencé le traitement de cet objet, il y avait eu une audition de M^{me} Charron. Il se demande quel est son rôle.

M^{me} Richard répond qu'elle se situe entre M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Truffer.

Le président comprend que s'ils ont auditionné M^{me} Truffer ainsi que M^{me} Barbey-Chappuis, il n'y a pas besoin d'entendre M^{me} Charron.

M^{me} Richard confirme qu'à son sens, ce n'est pas nécessaire.

Le président de la commission demande s'il y a d'autres questions.

Avant de partir, M^{me} Richard se permet d'ajouter que lorsque la Fête de la courge (à Corsier) se déroule le premier dimanche du mois, ils font toujours le plein. Ils ont explosé leurs caisses. En effet, si elle ne prend pas place le premier dimanche du mois, ils ont moins de monde.

Discussion et vote

Le président indique que dans un procès-verbal précédent, il s'agissait bien de M^{me} Chavan et non de M^{me} Charron. Il demande à l'assemblée si elle a une autre audition à proposer.

Une commissaire du Centre avance qu'ils pourraient voter ce soir. Ils ont auditionné et tout le monde est content. Elle indique qu'on pourrait juste envoyer au Conseil administratif pour confirmer.

Le président demande s'il y a une prise de position avant de passer au vote.

Une commissaire Verte souhaiterait qu'une recommandation soit faite pour savoir comment il est possible que cela reste en plan aussi longtemps.

Un commissaire libéral-radical demande ce qu'elle entend par recommandation.

La commissaire Verte répond que lorsqu'il y a une demande qui est faite depuis plus de deux ans, il faudrait y être plus attentif, soit qu'elle soit directement envoyée aux magistrats.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rebondit en disant qu'il faut se faire à l'idée que tout dure longtemps. Malheureusement, il faut en arriver à la pétition. On ne peut que se réjouir qu'il y ait une réponse positive et une issue favorable et on peut maintenant voter. Une recommandation serait difficile à mettre en œuvre.

Une seconde commissaire Verte rebondit sur ce qui a été proposé. Pour elle, il est possible que l'administration doive s'adapter à son magistrat, tout comme il est possible qu'il y ait des sortes d'ambiances où l'administration répond en fonction du magistrat.

Le président indique à la commissaire qu'elle ouvre la discussion alors que la commission prend position sur l'objet.

La commissaire Verte répond par la négative en disant qu'il serait bien de formuler une recommandation.

En conséquence, le président propose de voter sur le principe d'une recommandation.

Le vote de principe pour une recommandation est refusé par 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 oui (Ve) et 5 abstentions (4 S, 1 EàG).

Le président passe au vote concernant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité.

Annexe: – pétition P-469

Marchés Contemporains Genevois
Patricia Richard

P-469

Monsieur Amar Madani
Président du Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Pétition : pour un meilleur partage du marché du dimanche

Monsieur le président,

La plaine de Plainpalais se partage historiquement en 5 marchés hebdomadaires.

Mardi et vendredi de 6h à 15h marchés alimentaires ainsi que dimanche de 6h à 19h. Mercredi et samedi marchés aux puces de 6h à 19h ainsi que le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Par la présente, nous demandons l'intégration des puçiers tous les dimanches et plus uniquement le 1^{er} dimanche du mois.

En effet les clients ne comprennent pas forcément pourquoi nous ne sommes pas présents tous les dimanches, comme les marchands de produits manufacturés et les marchands de produits alimentaires.

Nous avons vécu 2 années très difficiles à cause du COVID et des restrictions sanitaires, nous sommes des recycleurs, nous donnons une 2^{ème}, 3^{ème}, voire 10^{ème} vie à des objets qui sans notre travail iraient encombrer les poubelles.

La plaine comporte 4 allées, allée 1 produits manufacturés, allée 2 produits alimentaires, allée 3, puçiers brocanteurs (seulement le 1^{er} dimanche du mois), allée 4 vide. Actuellement seule l'allée 2 est pourvue de l'électricité raison pour laquelle elle est réservée aux produits alimentaires.

Notre intégration pourrait être immédiate et sans coûter le moindre centime à la ville de Genève, tout en rapportant des rentrées d'argent supplémentaires.

Les marchands de produits alimentaires nous disent tous mieux travailler lorsque nous sommes présents, car nous nous amenons mutuellement des clients.

Nous vous remercions de prendre en compte notre demande, et vous prions d'agrée, Monsieur le président, nos salutations respectueuses.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

--	--	--	--